Nations Unies S/PV.4504



Conseil de sécurité

Distr. générale 2 avril 2002 Français Original: anglais

Communiqué officiel publié à l'issue de la 4504e séance (privée) du Conseil de sécurité

Tenue à huis clos, au Siège, à New York, le mardi 2 avril 2002, à 16 h 30

Conformément à l'article 55 du Règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité, le communiqué ci-après a été publié par le Secrétaire général au lieu d'un procès verbal de séance :

« À sa 4504e séance, tenue à huis clos le 2 avril 2002, le Conseil de sécurité a examiné la question intitulée "La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne".

Le Président a, avec l'assentiment du Conseil, invité le représentant d'Israël à participer au débat sur la question, sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et de l'article 37 du Règlement intérieur provisoire du Conseil.

Les membres du Conseil et le représentant d'Israël ont eu un débat constructif. »

02-31343 (F) 020402 020402